

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Villeurbanne (69100)

Réponses de Prosper Kabalo, au nom de la liste « Villeurbanne C'est Vous »

— le 05/03/2020 à 16:48 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

La Métropole doit adopter un plan vélo. Etes-vous prêt à le soutenir et quelle sera l'ampleur de votre action à l'échelle communale en faveur du vélo ? Veuillez en décrire les principaux contours (budget d'investissement, moyens de fonctionnement, subventions, aides, etc.) ?

Prévoyez vous un budget participatif de projets pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre vie et au rééquilibrage des quartiers. Si oui, à combien s'élève t-il par an et par habitant ?

Il existe aujourd'hui plusieurs freins dans la poursuite de ce développement. La continuité du réseau cyclable, la cohabitation avec les automobilistes, la sécurité des aménagements, le risque de vol de son vélo. Le plan vélo proposé par David Kimelfeld (plan Générations vélos) pose la base du travail à effectuer sur la question des continuités et des aménagements sécurisés à chaque fois qu'ils ont techniquement possibles.

Le second point relève plus d'une compétence municipale liée au respect du code de la route et plus particulièrement les automobilistes garés sur les bandes cyclables. Plusieurs axes sont envisageables :

- La prévention qui pourra être réalisée en partie par les associations de cyclistes et financées par la ville
- La répression de ces usages notamment par la possibilité de vidéoverbalisation. Cela passe par le développement et la généralisation des caméras de vidéosurveillance pour couvrir le réseau cyclable.

De même, la création d'une PM de proximité sur le modèle des ilotiers permettra une présence accrue sur le terrain et donc une réponse plus rapide qu'actuellement. Sur le stationnement des vélos sur l'espace public nous nous engageons à lancer un programme de stationnements sécurisés aux abords des équipements publics municipaux ou non.

Concernant la participation citoyenne, nous prévoyons de créer une « convention citoyenne » composée de membres issus des conseils de quartier, de membres d'associations et de citoyens tirés au sort. Elle aura pour vocation principale de proposer des solutions innovantes notamment pour la préservation de l'environnement qui seront présentées au conseil municipal. Cette convention citoyenne sera dotée d'un budget participatif annuel d'un maximum de 200k€ pour financer des opérations d'investissement sur des projets de proximité.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

La désignation d'un interlocuteur vélo apparaît essentielle et facilitante. Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Ville de Villeurbanne a un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo qui se réunit 4 fois par an apparaît un élément clé d'une politique vélo.

Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo, de passer en revue les différents projets (ZAC ou autre) et de préparer les actions partenariales (événements ou autre), de faire le point sur les incitations et partenariats... Etes vous d'accord avec cette proposition et cette fréquence ?

Dans le prolongement de ce qui se fait aujourd'hui avec le comité mode doux des échanges auront lieu avec les élus et les services techniques. Une sensibilisation des équipes municipales (élus et services techniques) sera réalisée en début de mandat. Par ailleurs, un adjoint à l'environnement sera créé pour traiter des questions environnementales, dont la question des mobilités.

Action n°3 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Un comité modes doux se réunit à Villeurbanne deux fois par an en présence d'élus ; comité auquel les associations sont associées. Etes vous favorable au maintien ou encore à une modification de cette formule de concertation ?

Dans le prolongement de la réponse à l'action n°2 nous prolongerons et améliorerons ce dispositif.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

La Formation des techniciens apparaît indispensable pour une action publique efficace. Cela concerne aussi bien les services en charge de l'aménagement, l'urbanisme et les mobilités que les effectifs de police municipale dans l'exercice de leur fonction et l'ensemble des techniciens amenés à intervenir sur la voirie, notamment pour les sensibiliser au respect des aménagements cyclables : par exemple les agents qui approvisionnent les écoles et cantines et ont la fâcheuse habitude de stationner sur les bandes cyclables... mais plus largement l'ensemble des agents municipaux pour notamment les sensibiliser à l'enjeu et aux opportunités offertes par le vélo pour la commune (volet social, santé, accès à l'emploi, autonomie, qualité de vie...). Vous engagez vous à mettre en place un plan de formation spécifique et généralisé ?

100% de la flotte du parc municipal sera remplacée par des véhicules propres, dont les véhicules "mode doux". Ce remplacement sera accompagné par une sensibilisation des élus et du personnel technique aux mobilités propres.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Le Réseau Express Vélo est un élément essentiel pour le développement à l'échelle métropolitaine de la mobilité responsable.

Quelle est votre ambition dans le mandat par rapport à cette proposition à l'échelle de Villeurbanne ?

X lignes, N kilomètres ?.

Dans le plan vélo interassociatif, 5 axes sont proposés pour Villeurbanne :

- L'axe nord-sud Doua-Colin-Republique-Totem-Maisons neuves
- L'axe nord-sud Caluire - Stalingrad/Tête d'Or - Brotteaux
- L'axe ouest-est : Charpennes - Doua - Croix Luizet
- L'axe ouest-est : Charpennes - Gratte Ciel - St Jean
- L'axe ouest-est : Part-Dieu - Totem - La Soie

Notre objectif premier sur ce mandat sera de couper les coupures urbaines afin de relier au cœur de l'agglomération les quartiers en devenir (St Jean, la Soie).

Nous mettrons à l'étude la création d'une liaison express Nord-Sud Doua / Buers / Cusset / Cyprian via rue du 8 mai / Baratin / Decorps

La liaison "Caluire - Stalingrad/Tête d'Or - Brotteaux" est intéressante mais complexe au vu de la réflexion actuelle sur le nœud ferroviaire lyonnais. Cette liaison sera à réaliser au moment du réaménagement du noeud ferroviaire.

Avec la métropole nous souhaitons créer un réseau cyclable reliant le centre de Villeurbanne aux quartiers et villes périphériques permettant aux habitants de pouvoir aller et venir en sécurité.

Action n°6 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Quels sont vos objectifs vis-à-vis des rues passantes qui ne sont pas ou partiellement équipées (André Philip, Pressensé, Stalingrad, Salengro, République...)?

Les bandes cyclables sont souvent encombrées par des véhicules en stationnement irrégulier. Qu'envisagez vous pour y remédier ?

L'objectif fixé par notre liste est de sécuriser les aménagements cyclables en attirant de nouveaux usagers en fonction des possibilités techniques.

La généralisation de la vidéosurveillance permettra la vidéo verbalisation des stationnements gênants sur les pistes cyclables, sur les sas vélos au feu et les trottoirs.

Action n°7 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des espaces publics :

- La place Charles Hernu (Charpennes) : Sur le podium des points noirs cyclables métropolitains, elle vient de faire l'objet de travaux additionnels au réaménagement du Cours Zola. Ces améliorations appellent à étudier dès à présent des travaux plus lourds pour faire de ce carrefour un espace sécurisé pour les cyclistes ?
- La ZAC Gratte-Ciel : les premiers travaux réalisés par la SERL n'ont pas intégré la dimension cyclable. Quelles actions entendez-vous mener pour que l'aménageur soit à la hauteur ?
- La ZAC St-Jean : Quelle place pour le vélo dans le futur quartier Saint-Jean et comment raccrocher celui-ci au centre ville (passerelle ou autre) ?
- Henri Barbusse et les Gratte-Ciel : quel statut pour le centre ville ? Zone de rencontre, zone piétonne ou autre ?
- Carrefour Stalingrad/Tête d'Or et Stalingrad/André Philip, Rond Point de la Doua...

Quelles sont vos priorités en la matière ?

Ces réaménagements nécessiteront la suppression de places de stationnement et de voies de circulation. Etes-vous prêt à soutenir ces transformations ?

Sur la place Charles Hernu la difficulté actuelle est de permettre le passage dans tous les axes. Un travail important sur la réglementation ferroviaire vis-à-vis du tramway est à réaliser afin de faciliter la circulation.

La ZAC Gratte Ciel a vocation à être piétonne avant tout. La dimension cyclable sera envisagée aux alentours de la ZAC.

Pour le futur quartier St Jean un réaménagement du pont de Cusset est nécessaire. Le prolongement du tramway T1 vers le quartier St Jean et Vaulx en Velin permettra l'aménagement d'infrastructures complémentaires pour les modes doux. La création d'une nouvelle passerelle entre Buers et St Jean doit s'accompagner d'un passage du périphérique en boulevard urbain à 50 km/h.

Henri Barbusse : le centre ville a vocation à devenir une zone piétonne. Une zone de rencontre induirait la présence de véhicules à une faible vitesse.

Dans tous les aménagements à venir notre volonté est d'améliorer l'espace public en diminuant la place de la voiture pour laisser la place aux modes doux, aux piétons et à la végétalisation.

Action n°8 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Envisagez-vous de faire appel à ce fond (directement ou via la Métropole) et si oui pour subventionner quel dossier ? Exemple : Emile Zola vers Astrobale, CNEG et la Soie, Echangeur Croix Luizet, Lien avec les parcs de la Feyssine et Tête d'Or.

Action n°9 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

En cas de travaux (construction d'immeuble, travaux de voirie ou autre), les entreprises doivent être sensibilisées et engagées à maintenir la circulation des cyclistes comme celle des piétons. Comment envisagez-vous d'améliorer ce point à travers la délivrance des autorisations et la vérification de leur respect ?

Remise en état des marquages au sol, jalonnement et revêtements de sol : quelles mesures prévoyez-vous pour vous assurer de l'entretien des voiries ?

Dans la continuité de l'action n°4 nous formerons et sensibiliserons le personnel municipal à ces questions

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. En lien avec la Métropole, êtes-vous prêt à faire des arbitrages pour réduire la capacité des voiries, la vitesse, le stationnement des voitures et ce afin de sécuriser les déplacements à vélo ?

Nous sommes favorable à faire de Villeurbanne une ville 30 km/h en gardant certains grands axes de circulation à 50 km/h. Cette abaissement de la vitesse permettra la réalisation d'aménagement pour sécuriser les déplacements à vélo.

Action n°11 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Une sensibilisation auprès des opérateurs de logistique urbaine sera réalisée par la ville

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. A l'image du cours André Philip, Stalingrad, Bd du 11 novembre, Bd Laurent Bonnevey à la Feysine..., certains axes nécessitent une redistribution de l'espace public. Quelles méthode et objectifs proposez vous pour travailler avec la Métropole sur le sujet ?

Notre objectif est de redistribuer l'espace en faveur des transports en commun et les modes doux. Sur l'exemple de ce qu'il va se faire sur la M6/M7 suite au déclassement de l'A6/A7 nous souhaitons revoir l'espace de circulation notamment sur le boulevard Stalingrad dans le cadre de la réflexion actuelle sur le nœud ferroviaire lyonnais.

Action n°13 : je m'engage

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : Etes-vous favorable à la transformation du Boulevard Laurent Bonnevey en boulevard urbain de sorte notamment à y inclure des transports en commun, carrefours à plat et aménagements cyclables ? Etes vous prêt à en faire la demande à la Métropole ?

Nous sommes favorables au déclassement du périphérique. C'est d'ailleurs la condition nécessaire à la mise en place d'une passerelle St Jean -> Buers

Action n°14 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. A Villeurbanne, la vitesse met en danger les cyclistes, les piétons et notamment les enfants, tout en dégradant la qualité de l'air et générant du bruit et du stress. Le passage en ville 30 de villes comparables a montré de bons résultats (<https://ville30.org/>). Défendez vous le passage de Villeurbanne en ville 30 et si oui à quelle échéance et quels axes en seront exclus ?

Nous sommes favorable à faire de Villeurbanne une ville 30 km/h en gardant certains grands axes de circulation à 50 km/h.

Action n°15 : je m'engage

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : Etes-vous favorable à la création d'une zone de rencontre sur l'avenue Henri Barbusse ?.

Nous sommes favorables à la création d'une zone piétonne plutôt qu'une zone de rencontre, car une zone de rencontre implique la présence de véhicule motorisée.

Action n°16 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Objectifs Plan vélo métropole de Lyon d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans tout l'arrondissement et dans toute la ville. Etes vous en phase avec ces propositions ?

Nous sommes favorables à la mise en place de ces dispositifs dans les futurs aménagement.

Par ailleurs, Villeurbanne est la première ville à avoir mis en place les panneaux permettant de tourner à droite au feu rouge en 2012.

Toutes les rue en zones 30 et en sens unique auront un DSC. Nous poursuivrons l'aménagement de ce type de dispositif pour baisser la vitesse et habituer à la présence du vélo à Villeurbanne.

Action n°17 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Généraliserez-vous les DSC dans les zones 30, et quels aménagements prévoyez-vous ?

Dans la continuité de la proposition n°16 et de notre volonté de faire de Villeurbanne une ville 30 km/h nous nous conformerons à la législation pour les futurs aménagements et généraliseront les DSC dans toute la ville.

Action n°18 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Quelle méthode envisagez vous pour quels résultats ?

Une réflexion devra être menée à la demande des associations de parents d'élèves et au cas par cas et avec la communauté éducative car chaque école a des aménagements spécifiques. La convention citoyenne que nous souhaitons mettre en place dans notre programme pourra se saisir de ce type de cas.

Action n°19 : je m'engage

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement. *A quel périmètre entendez vous fixer le stationnement payant ? Quelle stratégie vis à vis du stationnement résidentiel ? Comment envisagez vous d'encadrer le stationnement des scooters et deux-roues motorisés sur la voie publique ?*

Les zones de stationnement seront étendues mais par pour donner un avantage spécifique. Nous voulons inciter au stationnement résidentiel avec abonnement pour permettre aux habitants de Villeurbanne de pouvoir laisser leur voiture afin d'utiliser les transports en commun ou les modes doux.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°20 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes alors qu'ils sont (à l'échelle métropolitaine) 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes. Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière. Il est possible de développer le stationnement sécurisé, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Qu'envisagez vous de faire ?

-Dans les quartiers : Perrallière, Les Buers, Croix Luizet, Tonkin, St Jean...

-Autour des équipements publics : MLIS (qui ne dispose actuellement pas même d'arceaux vélos), Cinéma Zola, Piscines et équipements sportifs (inégalement équipés)

-Autour des commerces et supérettes :

-Autour des écoles et collèges...

-Autour des pôles de transport : Charpenne, La Soie, Laurent Bonnevey, Gare de Villeurbanne, La Doua...

Nous souhaitons offrir un stationnement sécurisé au bord de tous les équipements publics

Action n°21 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 du plan vélo interassociatif : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel. Comment vous situez vous ?

Un plan pour garantir des arceaux vélos au près de tous les pôles de commerces et équipements publics sera menée lors des 6 prochaines années. Il s'agit d'une mesure pour favoriser l'usage du vélo et d'accompagnement du commerce de proximité et de la consommation douce.

Action n°22 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. De nombreux cyclistes n'ont pas solution de stationnement adaptée à domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Comment entendez vous inciter les bailleurs et les copropriétés à créer ou agrandir un local vélo ?

Quelle mesure entendez vous mettre en place pour vérifier la conformité au PLUH des demandes de Permis de Construire sur le critère du stationnement vélo ?

Objectifs du plan vélo interassociatif pour 2026 :

> *Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel*

> *Financer un équivalent de Ecorenov pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.*

> *Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>)*

Nous souhaitons lancer le maximum d'opérations dans le cadre du programme Alvéole aussi bien dans le privé que dans le public

Action n°23 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Comment entendez-vous promouvoir le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles (<https://programme-alveole.com>) ?

Dans le sens de la mesure n°22 nous souhaitons utiliser au mieux le programme Alvéole pour lancer le maximum d'opérations aussi bien dans le privé que dans le public

Action n°24 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

En êtes vous d'accord ?

Cette règle est appliqué pour tous les nouveaux aménagements de voiries sur Villeurbanne dans le respect de la loi actuelle. La métropole lance également une opération similaire sur ses futurs aménagements.

Action n°25 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Pour y parvenir, il faudrait soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Qu'entendez-vous faire en la matière ?

Nous souhaitons revoir les stationnements pour accompagner la mutation de la logistique urbaine dans Villeurbanne. Il se fera en travaillant avec le conseil de développement économique et social (CDES) que nous souhaitons mettre en place sur Villeurbanne pour orienter le développement de la ville.

Ce conseil permettra d'évaluer, au mieux, les besoins des entreprises en terme d'implantation, de mobilité pour leurs salariés, de cadre de vie et de besoins de services.

Action n°26 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Entendez-vous subventionner l'achat de vélo, vélo cargo, VAE ou autre ? Si oui selon quels critères et à quelle hauteur ?

Des actions seront menées au cours du mandat pour favoriser l'utilisation du vélo dans le domaine privé et professionnel en relation avec les entreprises.

Action n°27 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Soutenir l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple). Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, vélos spéciaux, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.). Qu'envisagez-vous ?

Des aides au développement des associations sont déjà présentes sur la ville de Villeurbanne et seront renouvelées pour solidifier l'offre actuel. Notre souhait est avant tout de garder les services et entreprises actuelles. Par exemple Vélo'v permet une solution organisée pour éviter le désordre qu'il y a pu avoir avec un nombre (trop) important de sociétés proposant des locations libres.

Action n°28 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Comment entendez-vous :

- > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail ?
- > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers ?
- > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.) ?
- > Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés ?
- > Découpler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite) ?

Un soutien aux associations d'auto-réparation de vélos et autres associations bénéfiques pour le vélo sera effectué (subvention, aide pour trouver des locaux, etc.), ainsi qu'un accompagnement pour trouver un modèle économique viable de développement afin de permettre à ces associations de perdurer dans le temps.

Action n°29 : je m'engage

Mettre des locaux à disposition de l'association L'association Cyclclub est à la recherche d'une solution de relogement. Qu'auriez-vous à lui proposer ?

Cyclclub est une association que nous souhaitons voir rester à Villeurbanne. Les services municipaux aident déjà l'ensemble des associations et activités à trouver des locaux. Nous pourrions aider cette association à pérenniser son activité économique. La poursuite de l'accompagnement de cette association sera effectuée par les services techniques de la ville.

Action n°30 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

La Maison du Vélo est un outil indispensable à l'échelle Métropolitaine. Qu'envisagez-vous en matière d'hébergement (associations, atelier, véloécole...) pour disposer d'une structure similaire à Villeurbanne permettant de relayer les initiatives en faveur du vélo y compris dans les quartiers ?

Nous souhaitons créer une maison des associations dans la quelle les associations cyclistes auront toute leur place.

Promouvoir une culture vélo

Action n°31 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville au savoir-rouler apparaît indispensable. Etes vous prêt à relayer le programme Alvéole dans les écoles primaires de la ville et si oui lesquelles ?

Oui nous soutiendrons toute initiative qui pourra être prise dans les écoles qui en feront la demande.

Action n°32 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Qu'envisagez-vous en la matière ?

Les écoles qui en feront la demande bénéficieront d'un soutien de la mairie pour ce genre d'initiative en fonction de leurs besoins.

Action n°33 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Envisagez-vous d'en créer de nouvelles ?

Ce type de piste permet un bon apprentissage du vélo, nous étudierons les possibilités de création au cas par cas. Dans tous les cas nous envisageons la rénovation de la piste cyclable d'apprentissage à côté de l'école Jules Ferry.

Action n°34 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Et mettre en place des facilités permettant aux agents de se déplacer en vélo dans le cadre de leur service ? Lesquelles ?

Inciter les agents et élus à se déplacer à vélo sur leur trajets domicile-travail ou domicile-mairie, comment ?

Exiger de la Police Municipale que l'ensemble de ses tournées soient réalisés à vélo d'ici la fin du mandat ?

Oui ! Une sensibilisation des élus et des effectifs municipaux sera réalisée dans ce sens en début de mandat.

Nous mettrons à disposition des vélos et VAE pour faciliter le temps de transport et le gain de temps sur le stationnement pour les services de la mairie (élus et salariés).

Concernant la police municipale l'ensemble des activités ne permettent pas l'usage de vélo (interpellation, mise en garde à vue, ébriété, etc.). Cependant notre choix de créer des ilotiers va dans ce sens avec des effectifs de police qui seront sur le terrain à pied et à vélo.

Action n°35 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Y êtes vous favorable ?

Oui car notre volonté est d'avoir une flotte 100% décarbonée à la fin du mandat.

Action n°36 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Quelle subvention annuelle vous engagez-vous à verser aux agents et selon quelles conditions ?

Dans le respect de la loi LOM les agents municipaux pourront bénéficier de ce forfait.

Action n°37 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et de vélobus dans toute la ville. Quels sont vos objectifs chiffrés en la matière ?

Nous sommes favorables à cette mesure. Cependant elle repose avant tout sur la volonté éducative de chaque école. Une sensibilisation auprès des parents d'élèves pour la mise en place de ce modèle pourra être envisagée. Ce type de projet doit être porté par les parents d'élèves en fonction des besoins, des déplacements de chaque famille et la localisation de l'école.

Action n°38 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Villeurbannais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos, etc. Etes vous prêt à organiser une journée sans voiture ? Et si oui sur quel périmètre ?

Une manière efficace de sensibiliser les nouveaux arrivants consiste à leur proposer à l'occasion de leur arriver une visite de la ville à vélo. Etes vous favorable et disposé.e à l'organiser ?

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Une réflexion sur ce type de journée pourra être débattu dans le cadre de la convention citoyenne que nous souhaitons mettre en place avec l'ensemble des acteurs de la ville de Villeurbanne.

Action n°39 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Notamment sur le Cours Emile Zola, Emile Decorps, Pressensé/Iris mais également dans les quartiers.

Que pensez-vous de la vidéoverbalisation pour faire respecter aménagements cyclables et couloirs TC ?

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Dans le cadre de notre programme de généralisation de la vidéosurveillance pour souhaitons faire de la vidéoverbalisation pour ne plus avoir de mauvais comportements. Cela nécessite d'avoir un quadrillage global de la vidéosurveillance pour avoir un contrôle sur l'ensemble de la ville

Action n°40 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Dans leurs démarches d'aménagement d'espaces pour le stationnement, les inciter à faire des Plans de Mobilité Employeur, atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville... Comptez vous les inciter financièrement, et à quelle hauteur ?

Nous souhaitons accompagner les entreprises dans une mobilité plus durable sur le trajet domicile travail en fonction du travail du conseil de développement économique et social (CDES) qui sera mis en place. Nous souhaitons également nous reposer sur la citoyenneté des entreprises qui ont un avantage à tiré de ce type de dispositif.

Commentaires généraux

Notre objectif est de contribuer, avec la métropole de Lyon, à permettre à un plus grand nombre de Villeurbannais de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle : TC, marche à pied et vélo.

Concernant ce dernier mode de déplacement, l'évolution du réseau a amené de plus en plus de cyclistes à pratiquer. Notre volonté est de permettre à chacun de pouvoir faire du vélo sur dans l'ensemble de la ville et la métropole, peut importe le quartier où il habite, de façon sécurisé.

Nous souhaitons que dès le plus jeune âge l'apprentissage du vélo et des bons gestes soient acquis. Nous accompagnerons l'ensemble des associations et des entreprises autour du vélo pour faire de ce mode de transport un moyen alternatif crédible pour chacun. Le vélo a toute sa place à Villeurbanne pour une coordination de l'ensemble des modes doux afin de limiter l'utilisation de la voiture, de camionnettes ou de camions.

Nous souhaitons une évolution accompagnée avec l'ensemble des acteurs de Villeurbanne pour que le vélo ait toute sa place.